OACTUSYNDIC

LA NEWSLETTER POUR RESTER INFORMÉ ET ÊTRE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN!

CONVENTION D'EXPERTISE AMIABLE CONTRADICTOIRE

Pour les sinistres déclarés à l'assureur à compter du 1er juin 2024, la nouvelle convention relative à l'expertise contradictoire s'applique.

Quelles incidences sur l'expertise?



Le délai de mise en cause reste fixé aux 21 jours calendaires minimum. Toutefois la notion de délai maximum à 30 jours disparaît.

Un **report de la date peut être demandée** par l'assureur ou l'expert du responsable, jusqu'à la veille du rendez-vous fixé initialement. Le report n'est possible qu'une seule fois par dossier. Dans cette hypothèse, il appartient à

l'expert qui a convoqué de fixer une nouvelle date dans les 10 jours maximum suivant la 1ère, et de reconvoquer. Les courriers devront alors être refaits dans la même forme que les convocations initiales.

En cas d'urgence motivée, le délai de convocation peut être réduit, sans report possible, et sans délai minimum.



> Les **mises en causes** aux parties continueront de se faire par lettre recommandée AR.

> L'expert qui convoque est sur place à date

- et heure prévues.
- > Le passage en différé de l'expert de la partie convoquée équivaut à une absence.
- > Depuis septembre 2024, l'expert / l'assureur mis en cause a la faculté de participer in situ ou en visio à l'expertise (enjeu maximum 50 000 €), sous réserve que l'expert soit quand même un expert terrain, et non un expert de plateforme.
- conditions techniques ne sont pas bonnes, l'expert qui convoque doit organiser un nouveau rendez-vous dans les 10 jours, lequel se fera obligatoirement sur site.

> Toutefois si lors de cette expertise les

l'auteur de la convocation (sans possibilité de refus), de mettre en cause une partie dont la responsabilité civile pourrait être engagée. > Le 1er rendez-vous est maintenu, et l'expert

Toute partie convoquée peut demander à

dommages doit lancer à l'encontre de ce responsable de seconde ligne, une nouvelle mise en cause dans les 10 jours suivant le 1er rendez-vous, appelée expertise de rattrapage en présence de toutes les parties.



qui a convoqué rédige sur place un procès verbal (PV) sur les causes et circonstances et l'évaluation des dommages, en y associant les personnes présentes ou en visio. Les observations ou désaccords doivent

À l'issue des opérations d'expertise, l'Expert

argumentés et non d'une simple opposition de principe. Tous les présents (in situ ou en visio) doivent signer le PV (y compris sur tablette). Le refus

reste sanctionné par la règle d'opposabilité.

faire l'objet de commentaires techniques

absents convoqués. ATTENTION : Pour les sinistres inférieurs à

50 000 € HT, l'expertise est opposable à

par mail aux personnes présentes et aux

Un exemplaire est adressé immédiatement

l'assureur de l'éventuel responsable qui n'a pas pu être convoqué, faute d'identification, dès lors que son assuré a bien été convoqué.

pourriez recevoir dès réception. A BIENTÔT,

Veillez donc à nous transmettre toute convocation que vous



Groupe de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu 75001 Paris. Chaque cabinet est régulièrement immatriculé à l'Orias en gualité de courtier d'assurance et dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière souscrites auprès de CGPA, conformément aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.

ODEALIM

Le spécialiste en assurances et financements qui met de la couleur dans la pierre.

banque-France.fr) - 01 81 804 804 - contact@odealim.com

odealim.com